Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0207289295
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	Jurbise
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Conseil Communal	10
Collège Communal	48
Commission des finances	2
Commission consultative pour l'aménagement du territoire et la mobilité - CCATM	6
Commission paritaire locale de l'Enseignement – COPALOC	1

Fonction[5]	**Nom et Prénom**	**Rémunération annuelle brute**[7]	**Détail de la rémunération et des avantages**[8]	**Justification de la rémunération si autre qu'un jeton**	**Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle** *(pour les rémunérations : voir ci-dessous)*	**Pourcentage de participation aux réunions**[9] **- mandature 2018-2024**
Présidente du Conseil	NELIS Caroline	450 €	Jetons de présence	Sans objet	Sans objet	Conseil : 90 %
Bourgmestre et Présidente du Collège jusqu'au 15/07, puis Bourgmestre empêchée	GALANT Jacqueline	40.699,34 €	Rémunération Bourgmestre jusqu'au 15/07, puis jetons de présence	Sans objet	ORES Assets SWDE (conseil d'exploitation) ECETIA UVCW ALE (présidente) Organe de Consultation de Bassin de Mobilité COPALOC CCATM (suppléante) Commission finances Commission de la Bourgmestre Observatoire de la Sécurité routière **Jusqu'au 15/07 :** Collège de Police (Bourgmestre)	Conseil : 100 % Collège : 100 % Commission finances : 100 % CCATM : 0 % COPALOC : 100 %

[5] Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

[7] La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

[8] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

[9] Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

					Collège de Zone (Bourgmestre) **Aucune rémunération**	
Echevin	DESMET-CULQUIN Brigitte	48.837,87 €	Rémunération échevin	Sans objet	CISCH CHUPMB COPALOC Commission finances **Aucune rémunération**	Conseil : 100 % Collège : 96 % Commission finances : 100 % COPALOC : 0 %
Echevin	D'HAESE-LEURIDANT Mireille	48.837,87 €	Rémunération échevin	Sans objet	Sans objet	Conseil : 90 % Collège : 90 %
Echevin puis Bourgmestre f.f. à partir du 15/07	HOTTON-VANDERBECQ Stéphanie	59.383,31 €	Rémunération échevin puis Bourgmestre f.f.	Sans objet	Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ECETIA ALE COPALOC Commission finances **Depuis le 15/07 :** Collège de Police (Bourgmestre) Collège de Zone (Bourgmestre) **Aucune rémunération**	Conseil : 100 % Collège : 96 % Commission finances : 50 % COPALOC : 100 %
Echevin	PELERIEAU Jonathan	46.468,85 €	Rémunération échevin	Sans objet	ORES Assets IMIO Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut HYGEA ECETIA Opérateur de Transport de Wallonie (Administrateur)	Conseil : 100 % Collège : 96 % Commission finances : 100 % CCATM : 0 %

					Commission finances CCATM (Echevin Urbanisme) **Aucune rémunération**	
Président CPAS	CHANOINE Vincent	300,00 €	Sans objet	Sans objet	Commission finances CCATM (suppléant)	Conseil : 90 % Collège : 86 % Commission finances : 50 % CCATM : 0%
Echevin	DANNEAU Frédéric	45.651,54 €	Rémunération échevin	Sans objet	Haute Senne Logement IDEA ORES Assets CENEO SWDE (suppléant) CISCH IGRETEC IDETA IMIO HYGEA Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut UVCW ALE (secrétaire) Commission finances Commission de la Bourgmestre	Conseil : 100 % Collège : 98 % Commission finances : 100 %
Conseiller communal	CAULIER Guy	426 €	Jetons de présence	Sans objet	CHUPMB Organe de Consultation de Bassin de Mobilité COPALOC (suppléant) Commission finances	Conseil : 80 % Commission finances : 100 % COPALOC : 100 %

Conseiller(ère)	MOULIN-STALPAERT Pascale	425 €	Jetons de présence	Sans objet	Zone de police Commission finances COPALOC CCATM (effectif) Commission de la Bourgmestre Observatoire de la Sécurité routière	Conseil : 80 % Commission finances : 0 % CCATM : 33 % COPALOC : 0 %
Conseiller(ère)	SENECAUT Manuella	300,00 €	Jetons de présence	Sans objet	Société terrienne de Crédit social du Hainaut CENEO Zone de police	Conseil : 60 %
Conseiller(ère)	ROBETTE-DELPUTTE Francine	300,00 €	Jetons de présence	Sans objet	CHUPMB Haute Senne Logement CISCH Commission finances COPALOC	Conseil : 60 % Commission finances : 0 % COPALOC : 0 %
Conseiller(ère)	DELHAYE Joël	300,00 €	Jetons de présence	Sans objet	IDEA IDETA IGRETEC Commission de la Bourgmestre	Conseil : 60 %
Conseiller(ère)	DESSILLY Vincent	450,00 €	Jetons de présence	Sans objet	Zone de police HYGEA (administrateur) IGRETEC CENEO IDETA ALE SWDE IDEA (administrateur) Contrat Rivière-Dendre Contrat Rivière-Haine COPALOC	Conseil : 90 % Commission finances : 0 % COPALOC : 0 %

					Commission finances Commission de la Bourgmestre	
Conseiller(ère)	VIDTS-DECOSTER Christa	426,00 €	Jetons de présence	Sans objet	CISCH (administratrice) CHUPMB (administratrice) COPALOC (suppléante) Commission finances	Conseil : 80 % Commission finances : 100 % COPALOC : 100 %
Conseiller(ère)	EGELS Emmanuel	250,00 €	Jetons de présence	Sans objet	Zone de police Commission de la Bourgmestre	Conseil : 63 %
Conseiller(ère)	LEURIDENT Christophe	450,00 €	Jetons de présence	Sans objet	Haute Senne Logement IDEA Télé-MB (administrateur) CENEO IGRETEC IDETA IMIO ECETIA Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut (administrateur désigné mais contestation par l'Intercommunale sur le mode de désignation ; l'intéressé siège uniquement comme délégué) CCATM (effectif) Commission de la Bourgmestre Observatoire de la Sécurité routière	Conseil : 60 % CCATM : 0 %
Conseiller(ère)	WAYEMBERGH Pierre	500,00 €	Jetons de présence	Sans objet	IDEA ORES Assets	Conseil : 100 %

					CENEO IGRETEC IDETA IMIO HYGEA Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut	
Conseiller(ère)	LEDOUX Christelle	250,00 €	Jetons de présence	Sans objet	Haute Senne Logement COPALOC (suppléant)	Conseil : 63 % COPALOC : sans objet
Conseiller(ère)	AUQUIERE Eric	526,00 €	Jetons de présence	Sans objet	ORES Assets IMIO HYGEA Zone de police (suppléant) Commission finances Observatoire de la Sécurité routière	Conseil : 100 % Commission finances : 100 %
Conseiller(ère)	MORCRETTE Caroline	400,00 €	Jetons de présence	Sans objet	Haute Senne Logement CHUPMB CISCH ECETIA	Conseil : 80 %
Conseiller(ère)	TRANCHANT Clément	100,00 €	Jetons de présence	Sans objet	-	Conseil : 100 %
Conseiller(ère)	JACOBS Fabien	100,00 €	Jetons de présence	Sans objet	-	Conseil : 100 %
Conseiller(ère)	CARION Mélanie	100,00 €	Jetons de présence	Sans objet	-	Conseil : 100 %
Personne non élue	HALLOT Jean- Pierre	150 €	Jetons de présence	Sans objet	Haute Senne Logement (administrateur) Maison du Tourisme	CCATM : 100 %

					(administrateur) ALE (trésorier) CCATM (président)	
Personne non élue	BEAU Christian	75 €	Jetons de présence	Sans objet	ALE (vice-président) CCATM (effectif)	CCATM : 100 %

Montant des différents jetons de présence potentiels connus (montants bruts/séance) :

- Conseil communal : 50 €
- Conseil du CPAS : 50 €
- Commission des finances : 13 €
- CCATM : 12,50 € en tant que membre, 25 € pour le Président
- COPALOC : pas de rémunération
- Commission de la Bourgmestre : pas de rémunération
- Observatoire de la Sécurité routière : pas de rémunération
- Zone de police Sylle et Dendre : 75€ en tant que conseiller de police
- Zone de secours Hainaut centre : pas de rémunération
- Agence locale pour l'emploi (ALE) de Jurbise : pas de rémunération
- CHPMB : 202,57 € en tant qu'administrateur, pas de rémunération en tant que délégué
- Haute Senne Logement : 110,34 € en tant qu'administrateur, pas de rémunération en tant que délégué
- Centre Intercommunal de Santé de Cœur du Hainaut (CISCH) : 144,67 € en tant qu'administrateur, pas de rémunération en tant que délégué
- HYGEA : 150 € en tant qu'administrateur, pas de rémunération en tant que délégué
- IMIO : pas de rémunération en tant que délégué
- IDEA : 150 € en tant qu'administrateur, pas de rémunération en tant que délégué
- IDETA : pas de rémunération en tant que délégué
- Société Terrienne de Crédit social du Hainaut : pas de rémunération en tant que délégué
- IGRETEC : pas de rémunération en tant que délégué
- CENEO : pas de rémunération en tant que délégué
- Société Wallonne des Eaux (SWDE) : 180 € en tant qu'administrateur, pas de rémunération en tant que délégué
- ORES Assets : pas de rémunération en tant que délégué
- Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) : non communiqué
- Télé MB : pas de rémunération en tant qu'administrateur
- Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) : pas de rémunération en tant que délégué
- Organe de Consultation de Bassin de Mobilité (OCBM) : pas de rémunération en tant que délégué
- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) : pas de rémunération en tant que délégué
- Maison du Tourisme de Mons : pas de rémunération
- Contrats Rivière (Haine ou Dendre) : pas de rémunération